Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260529-DP_2026_20-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2026-20

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-56 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 déléguant au Bureau communautaire le pouvoir de prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants dont les engagements financiers pour Bretagne Porte de Loire Communauté sont supérieurs à 10 000 € HT ;

Vu la proposition du réseau des Offices de Tourisme de Bretagne (OTB), invitant Bretagne Porte de Loire Communauté à prendre part à la « Semaine du Tourisme Economique et des Savoir-Faire en Bretagne », qui se déroulera du lundi 19 octobre au dimanche 1er novembre 2026 ;

Considérant que cette manifestation a pour objectif de faire découvrir au grand public les entreprises locales à travers des visites organisées durant toute la semaine ;

Considérant que cette manifestation contribue à valoriser les savoir-faire locaux, dynamiser le territoire, renforcer l'attractivité économique et favoriser les vocations professionnelles ;

Considérant que les inscriptions aux visites se font via une plateforme dédiée, sur laquelle chaque collectivité ou office de tourisme référence les entreprises participantes ;

Considérant que le tarif de la visite est fixé à 2,50 € par personne, avec une gratuité accordée aux moins de 18 ans, demandeurs d'emploi et accompagnants de personnes en situation de handicap ;

Considérant que la signature d'une convention de partenariat avec OTB implique pour la Communauté de communes une participation financière aux frais de communication mutualisés, à hauteur de 500 € ;

Considérant que les recettes issues de la vente de ticket seront reversées par la Communauté de communes, soit sous forme de don à OTB pour soutenir une association d'utilité publique (en 2025 : La Fondation du Patrimoine), soit redistribuées entre les entreprises participantes, une association locale et l'office de tourisme partenaire ;

Considérant qu'une convention spécifique sera établie entre la Communauté de communes et chaque entreprise impliquée dans l'événement ;

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260529-DP_2026_20-DE

DECIDE

Article 1 :
D'approuver la participation de Bretagne Porte de Loire Communauté à la « Semaine du Tourisme Economique et des savoir-faire en Bretagne » organisée du 19 octobre au 1er novembre 2026.

Article 2 :
De conclure et signer la convention de partenariat avec les Offices de Tourisme de Bretagne prévoyant notamment une participation financière de 500€ au titre des frais de communication.

Article 3 :
De signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action, notamment les conventions avec les entreprises participantes précisant les engagements respectifs des parties.

A Bain-de-Bretagne, le 29.05.26

Vincent Minier,

Président de Bretagne porte de Loire Communauté